



Saisie sur compte bancaire

Par **DLMY50**, le **22/11/2008** à **17:37**

j'aimerais si possible quelques conseils sur la marche à suivre
Mon compte bancaire à été bloqué puis une somme de 555 euros saisie par le trésor public sans aucun préavis ni avis ,mettant ce compte à decouvert
Tous mes impots et taxes ont été payés . Je me suis acquitté d'une amende pour excès de vitesse en aout et je possède le recepissé.
J'ai appelé le TP , la banque, depuis 15 jours et je ne connais toujours pas le motif de cette action. J'ai écrit au MP qui ne peut me répondre pour l'instant , qu'il faut attendre et que si c'est une erreur je serais remboursé en totalité des frais etc..
A part attendre et les resto du coeur, quels sont mes recours ?
j'espère que l'intelligence l'emportera sur l'intolérance

Par **Tisuisse**, le **23/11/2008** à **12:20**

Bonjour,
Demandez à votre préfecture un relevé de vos PV. A la lecture de ce relevé, vous verrez s'il y a un, ou plusieurs, PV ne sont pas en suspens et non réglés.